

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table with multiple columns: DE CAHORS A LIBOS., DE LIBOS A CAHORS., Prix des places., DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. Includes arrival and departure times and prices for various routes.

BULLETIN

Cahors, le 24 Octobre 1870.

Hier, dans l'après-midi, une partie de la légion de mobiles de la Mayenne et une brigade d'infanterie de ligne ont quitté Tours pour se rendre sur le théâtre des opérations militaires.

Les francs-tireurs nantais, qui ont pris une belle part à la défense de Châteaudun, sont arrivés à Tours. Ils disent que s'ils avaient reçu quelques renforts de troupes de ligne ou de mobiles, les Prussiens auraient été exterminés et leurs canons pris.

On assure qu'un comité d'ingénieurs sous la présidence de M. Franqueville élabore un grand projet qui se rattache intimement aux intérêts les plus importants de la défense nationale. Il s'agirait de former toute une série de camps provinciaux pour servir à la réunion et à l'organisation de nouveaux corps d'armées, composés de gardes nationaux, de mobiles et aussi de troupes régulières destinées à débloquer Paris.

Avant six semaines les Prussiens seront anéantis.

Il y a un mois, Bismark qui ne voulait pas reconnaître le gouvernement de la République, vient d'envoyer à Paris le général américain Bursnide pour offrir la paix ; il mettait cette condition inacceptable, quoique beaucoup moins dure, que la France eût été une constituante, mais l'Alsace et la Lorraine ne voteraient pas.

Le gouvernement a énergiquement refusé cette humiliante condition ; aujourd'hui, il n'y a pas de paix possible avant l'expulsion du dernier Prussien.

Depuis samedi soir, la dépêche suivante, que nous tenons à reproduire textuellement en sa forme télégraphique, est affichée sur les murs de la préfecture de Tours :

Neuchâteau, 21 Oct. 1870, 6 h. 30 m. soir. Sous-Préfet de Neuchâteau à Ministre à Tours.

Le 14, sortie de Bazaine avec 80,000h Il a écrasé 26 bataillons et deux régiments de cavalerie, détruit forges et église d'Ars, qui protégeait l'ennemi, et pris 193 wagons de vivres, munitions.

L'armée de blocus a été renouvelée plusieurs fois. Les soldats sont promptement exténués par fausses sorties Bazaine qui, toutes les deux heures, fait sonner charge

et gronder canon, et oblige les Prussiens à se relever et à veiller sans cesse par crainte de sortie, tandis que nos soldats, qui connaissent véritables intentions, se reposent.

Bazaine, typhus, insomnie sont, de l'aveu des officiers prussiens, leurs très grands ennemis. (Sous réserve.)

Le préfet, DUREL.

Cette dépêche répond victorieusement au bruit qui avait couru à Tours de la reddition de Metz.

A Thionville, d'après une dépêche reçue par la Province de Bordeaux, les assiégés viennent de remporter un succès signalé. Cette dépêche est ainsi conçue

« Victoire à Thionville, Garnison a surpris et battu landwer Nassauvienne. Nombre d'ennemis tués, blessés ou prisonniers. »

Partout, les armées assiégeantes prussiennes ont fort à faire. Toutes nos places assiégées font vaillamment leur devoir. Que chacun fasse le sien et la France est sauvée.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Les nouvelles officielles de Paris, 18 octobre, constatent l'inébranlable résolution de se défendre. Les ouvrages des fortifications de la capitale sont complets de tous côtés.

Les forts sont armés de 2,140 canons, servis par un personnel de 43,000 hommes.

L'approvisionnement en poudre est de trois millions de kilogrammes. Chaque pièce est munie de 400 à 500 coups.

La fabrication des canons rayés, des mitrailleuses, des chassepots, des cartouches et du matériel est poussée très-activement.

Blois, 21 octobre.

Les reconnaissances ont fait prisonniers, aujourd'hui, quatre cavaliers ennemis, dont un sur la rive gauche. Pas d'engagements sérieux.

Le chef de gare de Troyes vient de recevoir l'ordre de faire évacuer, dans un bref délai, le personnel et le matériel de cette gare.

Le corps prussien qui a envahi le Haut-Rhin et les Vosges, après la reddition de Strasbourg, a accentué son mouvement et s'est porté d'Epinal dans la direction de Dijon.

Il occupe, dit-on, sur les lignes de l'Est, Jussey, Port-d'Atelier et Gray. L'évacuation de la gare de Troyes n'est jusqu'à présent, qu'une mesure de précaution.

Le Bien public de Dijon nous apprend que les machines du dépôt de Tonnerre se replient sur Dijon.

Aucune dépêche ne justifie le bruit de la reddition de Metz, répandu ce matin à Tours.

— La nouvelle de l'évacuation de la rive gauche de la Loire par les Prussiens est confirmée. Les troupes occupant Orléans se seraient mises en route dans la direction de Paris, tandis que celles qui occupaient la rive gauche se seraient repliées au-delà de la Loire.

Ce matin, dernières troupes restant encore sur la rive gauche remontaient vers Orléans.

On dit que les troupes ennemies qui ont occupé cette ville et les environs, n'ont pas dépassé 25,000 hommes appuyés par 120 pièces de canon.

— Le Journal officiel du 20 octobre publie un

décret portant que les troupes réunies dans les villes ou les camps seront passées en revue deux fois par semaine, et interdit aux officiers le costume bourgeois pendant la guerre.

Un autre décret ayant pour objet d'exercer les soldats aux fatigues de la guerre et de les soustraire aux causes de désordre, prescrit que les troupes au nombre de plus de 2,000 hommes formeront un camp à trois kilomètres de la ville.

Toutes les communications sont interdites entre le camp et la ville, sauf les besoins du service.

Les officiers doivent résider au camp. Les troupes exécuteront des marches quotidiennes de 20 à 30 kilomètres.

La discipline sera exercée dans le camp comme si l'ennemi était dans le voisinage.

Rome, 12 octobre.

Le pape suspend son concile par suite de l'invasion sacrilège de Rome, qui pourrait entraver la liberté des évêques. Cependant le Jubilé accordé à l'occasion du concile continue.

Rouen, 20 octobre.

Bourbaki vient de passer par notre ville, se rendant à Lille.

Braind (?) qui commande en Normandie, a imprimé à la résistance une grande impulsion.

Tours, 20 octobre, 3 h. 30, s.

La marche de l'ennemi est inconnue.

Tours, 20 octobre, 6 h.

La manifestation qui vient d'avoir lieu à Marseille, en faveur du maintien de M. Esquiros dans ses fonctions administratives, n'a point intimidé le gouvernement. Celui-ci paraît honorablement et énergiquement décidé à réprimer les écarts de la légalité, et à frapper le pouvoir dictatorial que certains proconsuls, tels que ceux de Marseille, de Lyon, de Montauban, etc., etc., se sont arrogés pour eux et pour une poignée de démagogues.

M. Esquiros et le secrétaire-général des Bouches-du-Rhône sont appelés à Tours, afin de rendre compte au gouvernement de leur conduite.

Ils devaient arriver ici ce soir. On ne sait pourquoi, partis comme ils le sont de Marseille ils ont jugé à propos de s'arrêter en route, à Bordeaux peut-être.

La protestation des membres du conseil général de Tarn-et-Garonne contre M. le préfet Flamens, a produit une vive impression.

Le passage suivant de cette protestation a frappé naturellement tous les esprits politiques, prévoyants du lendemain :

« Considérant que, si la République pouvait être exposée à des périls, au lieu de rechercher des dangers imaginaires dans l'existence des conseils généraux, on les découvrirait peut-être dans les mesures arbitraires qui ont pour conséquence inévitable d'effrayer et d'irriter les bons citoyens. »

Tours, 20 octobre, minuit.

Le Gouvernement de la défense nationale est à la veille de quitter Tours, et voici le principal motif de son départ : Il ne veut pas encourir le reproche qu'on a fait à Napoléon III. Il considère que sa présence à Tours entraîne une protection et peut gêner les mouvements de l'armée de la Loire. En second lieu, il vaut mieux partir que fuir, et cette résolution privera les Prussiens de l'innocent plaisir de déplacer le siège de la défense nationale.

On avait d'abord penché pour Toulouse, puis pour Clermont-Ferrand, et, enfin, on a préféré Bordeaux, qui est définitivement choisi.

M. Anatole de la Forge est arrivé à Tours en même temps que M. Jules Grévy.

Angers, 20 octobre.

Nouvelles de Paris : Les Prussiens ont fait un effort sérieux contre la redoute de Bruyères.

Ils ont commencé leur attaque à huit heures du matin.

Malgré des efforts acharnés et qui ont été incessants jusqu'à onze heures du soir, après avoir été repoussés, ils ont fini par être culbutés, et ils sont rentrés dans leurs lignes.

Les pertes de l'ennemi ont dû être très considérables.

Tours, 22 octobre, 11 h. 55, matin.

(Officiel). Chartres a été investi, le 21, par un corps ennemi de 20,000 hommes et 40 canons. Des conventions militaires, laissant sauf l'honneur de la ville, ont été négociées par le préfet et le maire.

L'armée prussienne paraît marcher sur Mantes.

Une dépêche de Mer, 22 octobre, dit que les Prussiens ont fait sauter le pont de Cléry. Mille d'entre eux ont campé, le 21 au soir, autour de Beaugency.

Une dépêche de Neuchâteau, 21 au soir, annonce que l'attaque contre Verdun a été interrompue. Les batteries ennemies ont été mises hors de service.

Neugent-le-Rotrou, 22 octobre.

Au préfet de Lot-et-Garonne.

Chartres a été évacué hier, à la suite d'une convention militaire : sont sauf l'honneur, la ville et nos troupes, cernées par 20,000 hommes et 40 canons, l'engagement a été de courte durée.

Nos mobiles n'ont pas dû avoir de pertes : j'ai traversé deux fois aux avant-postes votre deuxième bataillon dont l'attitude était très-bonne.

Vos deux bataillons sont dans les bois de Châteauneuf avec 5,000 hommes.

Tours, 23 octobre, 11 h. 38 m. du mat.

Combat, hier, depuis 9 heures du matin jusqu'à la nuit, devant Besançon, entre Voray et Cussay. Détails manquent.

Engagements sérieux, de midi à 2 heures 1/2, dans la forêt d'Hécourt (Eure.) Prussiens avec artillerie, cavalerie, infanterie ont été repoussés par éclaireurs Mocuquard, les mobiles de l'Ardeche et les francs-tireurs de Caen qui leur ont mis une centaine d'hommes hors de combat. De notre côté nous avons eu le commandant d'éclaireurs grièvement blessé, deux mobiles de l'Ardeche tués, huit à dix blessés. Vernon canoné de rive à autre de la Seine, plus d'une heure, par l'ennemi qui s'est retiré ; Dégats peu considérables.

Dans un engagement près Fontainebleau, le 21, les francs-tireurs auraient démonté 40 cavaliers.

On dit 150 ennemis à Châteauneuf (Loiret).

Nouvelles de Bazaine.

On écrit de Maubeuge, 14 octobre, à la Liberté :

« Le bruit court avec persistance que les Prussiens minent la montagne sur laquelle est situé le fort de Queullen. »

« Engagez tous les journaux français à faire écho à ce bruit, afin que, s'il est fondé il ait chance, à force d'être répété, d'arriver au glorieux commandant de l'armée de Metz. »

« Dn reste, cette précaution peut être superflue, puisque Bazaine, d'après ce que je sais personnellement, ferait pratiquer, depuis plusieurs jours, des contremines. »

« Les combats sont maintenant quotidiens devant Metz. L'armée française continue à se couvrir de gloire. »

« Les Prussiens déclarent et répètent que le mal que leur fait Bazaine est épouvantable. »

« Information certaine ; officielle : L'armée de Metz, depuis quelques jours, se ravitaille abondamment. Le fait est si connu, que les journaux, qui cherchent quelquefois des nouvelles à la légation prussienne, chez M. de Balan, l'affirment eux-mêmes. »

« Le maréchal Bazaine ne parvient pas à rompre les lignes de l'ennemi, mais ces lignes fléchissent avec une élasticité prodigieuse. »

L'armée de Metz.

L'armée de Metz a fait une boucherie du camp prussien dans ses sorties du 15 et 16 octobre.

L'ennemi, cependant, ayant reçu dans la soirée du 16, un renfort de plus de 50,000 soldats de troupes fraîches, le maréchal Bazaine n'a pu recueillir tout le fruit de ses victoires.

Les Prussiens se hâtent de frapper à coups redoublés dans toutes les directions d'où une armée française pourrait venir au secours de Bazaine, lequel, renforcé, serait en état bien vite de débloquer Paris.

Sur le Rhône et sur la Loire se jouent le sort des héros de Metz, par conséquent celui de la France.

Mort de M. de Dampierre.

Le Gaulois publie les détails suivants sur la mort de M. de Dampierre :

C'est en menant son bataillon à l'enlèvement d'une barricade, à l'entrée de Bagnoux, que ce brave jeune homme a trouvé la mort.

Un moment les mobles hésitaient. De derrière la barricade les balles sifflaient dru.

— Allons, enfants, criez M. de Dampierre, ce n'est pas si terrible que cela !

Et il s'élança en avant seul.

A peine était-il sorti des rangs, qu'une grêle de projectiles l'accueillit.

Une balle vint le frapper au bas-ventre. Il tomba.

On s'empressa autour de lui. Ses mobiles l'adoraient.

— Vengeons-le, criaient-ils. Et ils se ruèrent sur la barricade, qu'ils enlevèrent.

Le commandant fut transporté à la 8e ambulance d'Arceuil.

Il n'est mort qu'au bout d'une heure, assisté par le Père Houllès.

M. de Dampierre avait perdu sa femme il y a trois ans.

Ses dernières paroles ont été pour elle : — Quel bonheur ! murmura-t-il, je vais donc revoir ma pauvre petite femme !... Cher ange !...

Puis il est mort.

Il avait trente-trois ans.

Une nouvelle armée

On écrit de Tours, 17 octobre, à la Liberté :

« Elle sera commandée par l'un des membres du gouvernement, un homme qui a compté parmi nos brillants officiers. »

« Je ne suis pas autorisé à le nommer, mais tout le monde le reconnaîtra... »

Quant à la ville qui sera le centre de cette nouvelle armée, formée d'environ 80,000 hommes, vous le saurez plus tard.

La nouvelle armée, pour n'avoir pas été annoncée depuis aussi longtemps que les armées de la Loire et du Rhône, aura du moins, sur ses deux sœurs aînées, cet avantage d'être une surprise pour les Prussiens devant Paris.

C'est alors surtout que le moniteur officieux de M. de Bismark, le Times, découvrira plus clairement qu'aujourd'hui, dans les flammes du château de Saint-Cloud, incendié par les batteries françaises, et dans les ordres du roi Guillaume de fusiller les francs-tireurs pri-sonniers, — la sinistre aurore d'une guerre qui, pour la France, ne fait que commencer, précisément parce que M. de Bismark la croit finie.

Conseil aux francs-tireurs.

Un des compagnons de Raoussel-Boulbon nous engage à donner aux compagnies franches ou autres éclaireurs qui combattent de nuit, un moyen bien simple d'assurer leur tir : c'est de se mûrir d'alumettes chimiques, et d'en frotter le guidon et le point de mire au moment de mettre en joue. On produit ainsi deux points lumineux qui se voient beaucoup mieux que les marques faites à la craie. Ce moyen est simple et à la portée de tout le monde. Il en est de même pour les commandements. Le commandant se munit d'un flacon transparent contenant une solution de phosphore et, l'agite en haut ou en bas, à droite ou à gauche, en exécutant ainsi des signaux convenus d'avance, que les soldats aperçoivent facilement et qui permettent de manœuvrer sans bruit dans les ténèbres.

On écrit de Lyon :

L'éventualité du siège de Lyon se confirme de jour en jour.

Nous croyons savoir qu'on doit donner sous peu aux habitants de notre ville l'avis de s'approvisionner de vivres pour deux mois.

Nous apprenons que de formidables pièces de canon arrivent chaque jour à Lyon ; l'une d'elles était traitée hier par 24 chevaux, enveloppée de paille pour ne pas exciter l'attention publique.

40 mitrailleuses sont attendues cette semaine.

Enfin, l'armement promet ; on annonce qu'il sera complet dans quelques jours.

Le Times explique en ces termes l'incendie du château de Saint-Cloud :

Nous apprenons ce matin, l'incendie du palais de Saint-Cloud. Ce charmant palais d'été a été atteint par une bombe lancée de Paris. Rien, au premier aspect, ne peut sembler plus barbare, et cependant cette catastrophe était inévitable. Saint-Cloud commande Paris exactement comme l'Observatoire de Greenwich et le palais de Cristal commandent Londres. Les Prussiens possédaient ce poste, bien qu'ils n'y eussent pas encore érigé des batteries. Mais les défenseurs de Paris ne devaient pas attendre que des batteries y fussent élevées et dirigées contre eux. Ils ont mitraillé la place en vue de déloger les avant-gardes de leur ennemi, et comme conséquence regrettable, le château a été brûlé.

Conseil de guerre de Paris, cinq condamnations à mort.

Hier, à midi, le 2^e conseil de guerre, présidé par le colonel Lobelis de Dionne, s'est réuni pour commencer à juger les dé-

serteurs qui ont fui devant l'ennemi au combat de Châtillon.

Sur quinze accusés qui ont été jugés hier, cinq ont été condamnés à mort, et les autres ont encouru des peines variant entre huit ans et deux mois de prison, pour ivrognerie, vente d'effets militaires ou de chevaux pris à l'ennemi.

Les condamnés à mort sont les nommés Bayeux et Loiller, artilleurs de la réserve, qui avaient abandonné leurs caissons pour accourir à Paris.

C'étaient, a dit le jugement, deux mauvais soldats, adonnés à l'ivrognerie.

En attendant leur condamnation, ils se sont mis à pleurer.

Puis le brigadier Rouppert, qui s'était enfui à Paris avec des chevaux de sa batterie, qui était en position en face de l'ennemi.

Cet indigne soldat avait été arrêté sur le boulevard Poissonnière par un garde national que ses discours avaient scandalisé. Il faisait partie du 4^e régiment d'artillerie.

Un canonier du même régiment, nommé Guérin, a été également condamné à mort, ainsi qu'un soldat du 82^e de ligne, Jules Baudichon.

Guérin a dit, pour sa défense, qu'il avait été emporté par son cheval, et qu'il n'avait pas pu retrouver sa batterie.

Tous ces individus avaient répandu dans Paris les bruits les plus absurdes.

La séance a été levée à cinq heures moins un quart.

Chronique locale

Le Préfet du Lot à ses Concitoyens.

Mes chers Concitoyens,

Le département du Lot emprunte un million pour armer ses gardes nationales. Prêter au département au taux de 6 p. 0/0 est une excellente affaire autant qu'un acte de patriotisme. Il n'y a pas de banqueroute à craindre, chacun des prêteurs ayant tous ses concitoyens du Lot pour répondants. Mettez donc dans cet emprunt ce que vous avez d'argent disponible. Le patriotisme et l'intérêt bien entendu sont ici d'accord pour vous le conseiller. Il faut de l'argent pour la défense de la patrie. Si vous ne fournissez pas cet argent sous forme de prêt, on sera obligé de vous le demander sous la forme moins avantageuse pour vous d'un impôt, car vous pensez bien que nous ne nous laisserons pas détruire par les Prussiens faute d'un peu d'argent.

L'empire vous a demandé des sommes énormes pour aller porter la guerre au loin chez les autres et il les a obtenues ; il serait étrange que la République n'obtient pas les sommes nécessaires pour repousser de chez nous les maux de la guerre, pour défendre la vie et les biens de chacun de nous !

Vous aviez dans l'Empereur un homme qui était maître de tout, qui disposait de tout à sa fantaisie. Et cet homme dépensait de tous les côtés sans compter. Il faisait des guerres ; il avait des maréchaux à deux cent mille francs par an, des sénateurs à trente mille francs ; il avait une cour, un train de maison d'un luxe inouï. Il dépensait, par exemple, près d'un million pour le baptême de son fils, et à cet hon-là on ne refusait rien. La République, au contraire, qu'est-ce ? Ce n'est pas le gouvernement d'un homme ni même de plusieurs hommes... C'est le gouvernement de la nation, en ce sens que ceux qui gouvernent sont toujours des hommes que la nation a choisis ; ce sont à chaque moment ceux que la nation a jugés les plus capables de gouverner. Un pareil gouvernement ne fait pas de folies ; ne fait pas de guerres, il vise aux économies. Déjà la République, en supprimant le traitement de l'empereur, des princes, des sénateurs, la République a réalisé une économie de 50 millions ; c'est de quoi servir l'intérêt d'un emprunt d'un milliard à 5 p. 0/0. Ainsi la République, avant

d'avoir emprunté un sou, a déjà mis de côté de quoi payer l'intérêt d'un milliard. Elle réalisera bien d'autres économies, et c'est à la République qu'on refuserait la confiance !

La République, je vous le répète, c'est le gouvernement de la nation. Par ce motif il est absurde, sous une République, de troubler l'ordre ; absurde de s'élever avec violence contre le gouvernement. Sous l'empire, où l'on n'était pas libre de parler, libre de voter, je comprends qu'on fût tenté de manifester avec violence des opinions qui ne pouvaient pas se faire jour régulièrement ; mais ces choses-là ne sont plus concevables, du moment que chacun exprime ses idées et vote librement. Avez-vous une opinion contraire à celle des hommes qui gouvernent, vous n'avez qu'à attendre un peu ; le jour du vote arrive, vous mettez votre opinion dans l'urne, pour ainsi dire, en y mettant le nom de votre candidat.

Si votre opinion est celle de la majorité du pays, votre opinion fera loi pour tous ; si c'est celle de la minorité vous n'aurez qu'à vous soumettre en espérant une revanche toujours possible. Voilà la sagesse, voilà le droit politique. Avec un tel état de choses, pourqu'iriez-vous dans la rue ou sur la place publique faire de ces manifestations qui sont une insulte aux hommes du gouvernement et une provocation aux gens d'une opinion opposée ? Ces manifestations sont d'abord contraires à ce que les citoyens doivent mutuellement, et puis à quoi pourraient-elles servir ? Si vous êtes les plus nombreux, vous triompherez tranquillement, par le moyen du vote ; si vous êtes les moins nombreux, vous serez toujours vaincus ; mais vaincus par le vote, on n'a du moins rien à se reprocher ; on garde le droit de compter sur des jours meilleurs.

Il y a quelques chose de plus grave et surtout de plus odieux que de porter le désordre sur la place publique ; c'est de répandre des faux bruits et des calomnies. Je ne relèverai pas ici les calomnies ridicules qui ont circulé dernièrement ; votre bon sens en fera justice.

Quant aux faux bruits il en est un dont je veux parler. « L'empereur va revenir, » disent certaines gens. « Les Prussiens le remettront sur le trône. » Remarquez que ceux qui disent cela sont les mêmes qui naguère accusaient les ennemis de l'empereur d'être alliés avec les Prussiens. C'est donc l'empereur qui maintenant serait allié avec les Prussiens. Les Prussiens ne peuvent ni ne veulent remettre l'empereur sur son trône et à supposer qu'ils accomplissent ce projet insensé, ils n'auraient encore rien fait. Car le jour où les Prussiens cesseraient d'entourer l'empereur, il tomberait fusillé par les soldats français, personne n'en voulant plus. Il faudrait donc que les Prussiens restassent indéfiniment chez nous, mais c'est assez insister sur cette absurdité. Les auteurs de ce bruit comptent sur l'inintelligence du peuple, ils comptent aussi sur l'impunité. Ils pourraient se tromper des deux côtés.

Les honnêtes gens qui ont pris le gouvernement de la France en pitié, et les honnêtes gens (j'ose m'appliquer ce titre) qui les respectent ici respectent la liberté, la dignité de chacun plus qu'aucun des gouvernements passés ; ils croient par cela même avoir plus de droit qu'aucun d'eux à être respectés ; ils entendent l'être. Ils ne font ni surveiller, ni espionner, ni intimider personne ; mais s'ils sont soigneux de ne pas blesser les droits des citoyens, ils comptent maintenant fermement les leurs ; ils comptent se faire rendre les égards et la déférence publique dus à tout gouvernement établi. Ceux qui se sont prosternés vingt ans devant les fonctionnaires de l'empire, seraient mal venus à marchander leurs respects aux magistrats de la République.

Le Préfet du Lot, F. DE FLAUGAC.

Avis aux Familles.

L'avis suivant peut être utile à bien des familles ; nous l'insérons à ce titre :

Il existe à Bâle un bureau de correspondance servant d'intermédiaire entre les prisonniers français internés sur le territoire en-

nemi, et leurs parents ou amis restés dans leur patrie.

Ce bureau, fondé dès le début de la guerre par le comité international de Genève, a déjà rendu de grands services, et son président M. Moynier, fait savoir aux intéressés que pour faire parvenir sûrement des lettres aux prisonniers et aux blessés tombés au pouvoir de l'ennemi, il suffit de les adresser affranchies au bureau des renseignements de l'Agence internationale, à Bâle (Suisse).

Les envois d'argent peuvent s'effectuer par mandats de poste internationaux à l'ordre du même bureau, lequel se charge en outre de faire des recherches sur le sort de ceux des militaires dont on n'a pas de nouvelles.

Nous lisons dans l'Ère nouvelle de Tarbes : L'arrêté de M. Esquiros exemptant du service ordinaire de la garde nationale les rédacteurs et ouvriers typographes employés à l'impression des journaux quotidiens a fait le tour de la presse et a été partout approuvé.

Le Salut public de Lyon sollicite du préfet du Rhône une mesure analogue.

Nous faisons des vœux, dit le Messager de Toulouse, pour qu'il en soit de même à Toulouse. La presse est un service public dans les circonstances présentes.

Tous les journaux de France se joignent à cette supplique si bien et si justement motivée.

Dernières nouvelles

Nouvelles de Paix

Londres, 22.

A la suite des résolutions prises dans le Conseil tenu jeudi dernier, l'Angleterre a décidé de prendre l'initiative de proposer un armistice à la France et à la Prusse.

Cette démarche a été faite vendredi 21 octobre, à Tours et à Berlin. Toutes les puissances neutres appuient l'Angleterre.

On nous donne comme un fait positif que le gouvernement anglais achète toutes les armes disponibles et arme la population. Il n'est pas impossible que M. Thiers, ayant acquis la certitude du traité russo-prussien, ait déterminé l'Angleterre et l'Autriche à former une alliance à laquelle l'Italie serait forcée d'accéder.

Du reste, l'opinion publique en Angleterre se prononce avec une grande énergie en faveur de la France. Il en est de même aux États-Unis.

On nous assure que l'auteur du faux bruit de la reddition de Metz, a été mis en état d'arrestation.

Dernière Dépêche

Tours, 24 octobre, 12 h. 55, s

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

L'ennemi a de nouveau attaqué hier, à 7 heures du matin, les positions de Châtillon-le-Duc, près Besançon. Il a dû se retirer à 4 heures. Les deux jours nous avons eu l'avantage : nos positions gardées, nos pertes minimales. Nous avons fait quelques prisonniers.

Lettre de Schlestadt, 22 octobre, annonce place investie depuis le 10, bombardée depuis le 18 ; deux magasins à fourrage incendiés ; quelques incendies partiels éteints ; une femme tuée par abus, 4 ou 5 soldats blessés ; défense énergique. Esprit de la population excellent.

Les travaux d'approche pour siège de Lafère subitement abandonnés, hier, sur arrivée d'es-tafette par Prussiens laissant leurs outils. Ennemi entré hier matin, à Montereau

Annonces Judiciaires.

ETUDE

de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au vingt-six novembre mil huit soixante-dix.

Par procès-verbal de Frayssé, huissier à Luzech, en date du vingt-huit juillet dernier, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors,

le douze août aussi dernier, volume 60, numéros 19 et 20, par M. Brassaud, conservateur.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci après désignés :

A la requête du sieur Jean LURGUIE, fils aîné, propriétaire, domicilié à la Rivière-Haute, commune d'Albas, lequel a constitué pour son avoué aux fins d'occuper pour lui sur ladite saisie, M. Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près ledit tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue du Parc, n° 42.

Sur la tête et au préjudice de Jean MONVILLE cadet, maçon, habitant et domicilié de ladite commune d'Albas.

BIENS A VENDRE.

Commune d'Albas.

1. Une maison sise au chef-lieu de la commune d'Albas, portée sur le plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 257, section II, tenant avec la route de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac, avec Pécal, sentier public et avec Alagnou. Le sol est d'une contenance environ de quarante centiares ; elle est construite en pierres, chaux et sable ; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier, d'un second étage et d'un grenier.

Commune de Belaye.

1. Une pâture située au lieu du Mayné, commune de Belaye formant le numéro 272 P, section A du plan cadastral de ladite commune et contenant environ quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-douze centiares ;

2. Une vigne située au Bourrat, même commune, portée sous le numéro 279, section A du même plan cadastral et contenant environ cinquante-huit ares vingt centiares.

3. Une autre vigne située au même lieu, formant le numéro 280 du même plan et de la même section et contenant environ vingt-six ares dix centiares.

4. Une autre vigne au lieu del Bourrat, formant le numéro 286 du même plan et section et contenant environ cinquante-trois ares.

5. Une pâture audit lieu, formant le numéro 287, section A dudit plan cadastral et contenant environ sept ares quarante centiares.

6. Un bois situé au même lieu del Bourrat, porté sous le numéro 288 du même plan et de la même section A et contenant environ neuf ares soixante-dix centiares.

7. Une terre située au même lieu, portée sous le numéro 289 dudit plan et de la même section et contenant environ cinquante-cinq ares cinquante centiares.

8. Une vigne située au lieu dit al Tuc, commune de Belaye, formant le numéro 322 du plan cadastral de ladite commune, section A, et d'une contenance de vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares.

9. Une terre au même lieu d'al Tuc, portée sous le numéro 323, section A du même plan et d'une contenance environ de douze ares.

10. Enfin, une terre labourable, précédemment pâture, située au même lieu, portée sous le numéro 324 du même plan et section et contenant environ sept ares.

La maison sise à Albas est jouie par ledit sieur Jean Monville, partie saisie.

Sont joints et exploités par Jean Monville, fils aîné, on ne sait à quel titre.

Et les trois derniers articles du même paragraphe sont joints et exploités par François Marmier de Belaye, qui s'en prétend propriétaire mais il n'a exhibé aucun titre.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans le canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe dudit tribunal et publié à l'audience du premier octobre dernier, chambre des vacations et l'adjudication a été fixée au vingt-six novembre prochain.

En conséquence, il sera procédé à l'adjudication desdits biens le VINGT-SIX NOVEMBRE prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à onze heures du matin, au palais de justice de cette ville.

Cette adjudication sera faite en deux lots composés savoir :

Le premier lot de la maison située dans la commune d'Albas, formant le premier paragraphe du présent placard, sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

Et le deuxième lot de tous les biens situés dans la commune de Belaye, sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et véritable : Cahors, le vingt octobre mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent soixante-dix, Fo C^e reçu un franc décime et demi quinze centimes. Signé : GISBERT.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES. Cire jaunes et blanches. Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs. CIERGES pour 4^e COMMUNION. BOUGIES pour LES EGLISES. EMILE VARGUES. rue du Roc, A GOURDON. Avis à MM. les Curés. Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. -- FABRICATION SUPERIEURE

POUR 12 FRANCS. LE MIDI TORESQUE, admirable publication, des plus curieuses et des plus intéressantes, vrai monument de nos provinces méridionales, composé sur les lieux mêmes et coûtant seulement 6 fr. 50 centimes donne un BEAU ET BON CHRONOMÈTRE BREVETÉ ET GARANTI. Cet instrument d'horlogerie, en métal d'aluminium imitant l'or dans la perfection, mais bien supérieur, comme usage et solidité, à cylindre, à boîtier très-épais, à verre double, repassé, réglé à la seconde et tout neuf, est la SEULE MONTRE, qu'il soit avantageux et prudent de porter sur soi à la guerre, à la chasse, en voyage et dans tous les travaux et exercices violents. Pour recevoir ce CHRONOMÈTRE et le MIDIPITTORESQUE, de suite, franco et à domicile, envoyer 18 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste, à l'éditeur, L. G. VEDIE, à Toulouse.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT NATEPHELIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripes les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON, 5c.